



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**Département de la SEINE-MARITIME**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE**

**Séance du mardi 05 septembre 2023**

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal	Nombre de Membres présents à la séance	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
19	16	15

Date de la convocation : 31 août 2023

Date d'affichage de l'ordre du jour : 31 août 2023

**L'an deux-mil-vingt-trois, le cinq septembre à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en session ordinaire sur convocation en date du trente-et-un août deux-mil-vingt-trois, sous la Présidence de Monsieur COUILLER Jean-Paul, Maire.**

**Étaient présents :**

Madame BOULIER Claude, Monsieur BRUNG Michel, Monsieur CALTOT Daniel, Monsieur COUILLER Jean-Paul, Monsieur DELAMARE Dominique, Madame DELESTRE Nathalie, Monsieur GAUDICHON Vincent, Madame LECOQ Annie, Madame LELIÈVRE Josiane, Madame NÉE Amélie, Monsieur ORIENT Olivier, Madame OSMONT Marie-Claire, Monsieur POTHÉRAT Frédéric, Madame SAHUT Géraldine, Madame TALBOT Christine et Monsieur TOUTAIN Éric.

**Absents excusés :**

Madame DECURE Mélanie

Monsieur ZEDDE Alain a donné pouvoir à Madame TALBOT Christine.

**Absents non-excusés :**

Monsieur PELFRÈNE Daniel

**Secrétaire de séance :** Monsieur DELAMARE Dominique a été nommé secrétaire de séance.

**2023 / 065 – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UNE SALLE COMMUNALE POUR LES PERMANENCES DU RELAIS PETITE ENFANCE COMMUNAUTAIRE**

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Relais Petit Enfance de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin (CCICV) a demandé à bénéficier d'un lieu d'accueil pour organiser des réunions avec toutes les assistantes maternelles (y compris les Maisons d'Assistants Maternelles) de la commune et des communes voisines et les petits dont elles ont la garde.

Suite à cette demande, il a été proposé de mettre à leur disposition gratuitement la garderie maternelle de l'école Samivel un lundi sur deux de 8h45 à 11h45, en dehors des vacances scolaires, dès le lundi 18 septembre 2023. Pour que cette permanence puisse être mise en place, il est nécessaire de signer une convention avec la CCICV.

Le Conseil municipal est donc invité à délibérer pour **AUTORISER** le Maire à signer une convention de mise à disposition d'une salle communale pour les permanences du Relais Petite Enfance communautaire.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour et 2 abstentions (Madame TALBOT et Monsieur ZEDDE), AUTORISE le Maire à signer une convention de mise à disposition d'une salle communale pour les permanences du Relais Petite Enfance communautaire.**

**Pour extrait certifié conforme**  
**Le Maire, Jean-Paul COUILLER**

